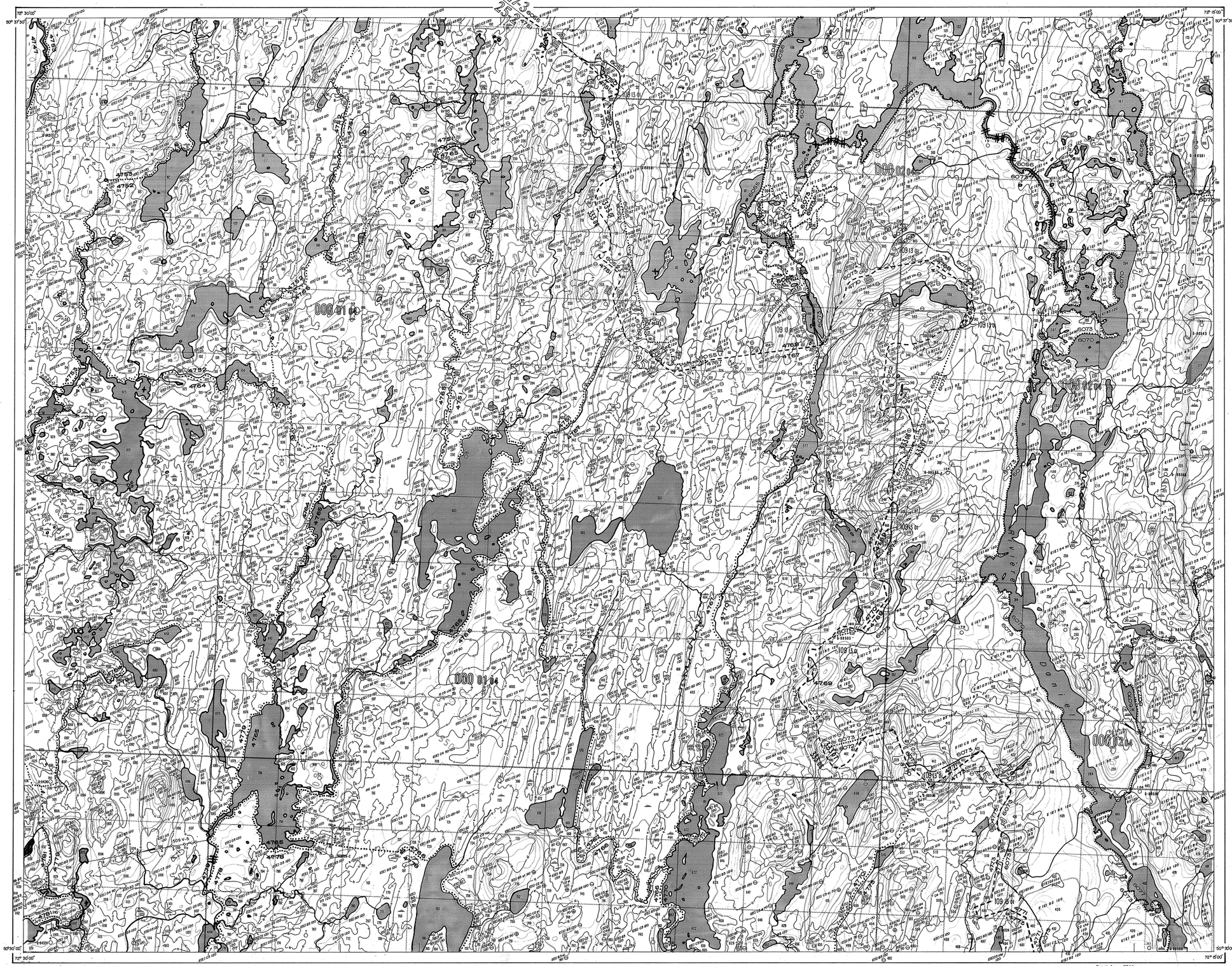

Compt. for. : 7502

A jour : avril 1996

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètres 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— secondaire
— tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Eglise. Ecole. Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe par bandes, trouées et dégagement des tiges d'avenir
Coupe de jardinage
Brûlage dirigé (brûlage ou à plat)
Plantation à racines nues
Plantation en récipients
Plantation de boutures
Ensemencement
Éclaircie commerciale
Récolte dans les lisières boisées (abattis des lisières)

N.B. Ces interventions indiquent des perturbations et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à peuplier
Pessière
— — (l'épinette noire et/ou l'épin. rouge occupent plus de 75% de la portée-tronc.)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à peuplier
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette de Norvège)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — (le sapin et/ou épin. blanche occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à peuplier
— — (plantation de sapin baumier)
Pinède à pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — et/ou rouge (ils occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin gris
— — — avec peuplier
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — (plantation)
Pinède à pin rouge
— — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec peuplier
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Pinède à pin gris
— — (le pin gris occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — avec thuya (cèdre)
— — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — avec mélèze
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec peuplier
— — avec sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de pin sylvestre)
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Prucheraie
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)
(Mélèze japonais)
(Mélèze européen)
(Mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT	Tendance résineuse	Tendance feuillue
MÉLANGES (groupements et sous-groupements)		
Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris	F1Pg	F1Pg(F)
— — — — — avec pin blanc	F1Pb	F1Pb(F)
— — — — — avec pin rouge	F1Pr	F1Pr(F)
— — — — — avec résineux	F1R	F1R(F)
— — — — — avec sapin	F1S	F1S(F)
Bouleau à bouleaux blancs avec épinette noire ou rouge	BE	BE(F)
Bouleau à bouleaux blancs avec sapin	BS	BS(F)
— — — — — avec épinette noire ou rouge	BSE	BSE(F)
— — — — — avec pin gris	BSPg	BSPg(F)
— — — — — avec pin blanc	BSPb	BSPb(F)
— — — — — avec pin rouge	BSPr	BSPr(F)
— — — — — avec résineux	BSR	BSR(F)
Bouleau à bouleaux jaunes avec pin blanc	BJPb	BJPb(F)
— — — — — avec pin rouge	BJPr	BJPr(F)
— — — — — avec résineux	BJR	BJR(F)
Peuplerie avec sapin	PeS	PeS(F)
— — — avec pin gris	PePg	PePg(F)
— — — avec pin blanc	PePb	PePb(F)
— — — avec pin rouge	PePr	PePr(F)
— — — avec épinette noire ou rouge	PeE	PeE(F)
— — — avec résineux	PeR	PeR(F)
Exclusive peuplier faux-tremble	Pe	Pe(F)
Exclusive chêne rouge	Ch	Ch(F)
— pin blanc	ChPb	ChPb(F)
— pin rouge	ChPr	ChPr(F)
Mélangés à feuillus tolérants	M F1	M F1(F)
— — — sur station humide	M F1	M F1 (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillu
— — d'essences intolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
Bouleau à bouleaux blancs
Bouleau à bouleaux jaunes
Peuplerie
Exclusive chêne rouge
— — à bouleaux blancs
— — à bouleaux jaunes
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— de bouleau jaune
— de chêne rouge
— de peuplier hybride

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Aulnaie

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, aéroport, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en damier
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus lumineuse légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

⊖ 0-50% ⊕ 50-100%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT RÉGULIÈRE

CLASSES	TIGES DE:
10 (-sec)	0-20 ans
30	21-40 ans
50	41-60 ans
70	61-80 ans
90	81-100 ans
100	101 ans et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (sec)	30-70 (sec)
80-30	30-80
80-50	50-80
90-30	30-90
90-50	50-90
90-70	70-90

FORÊT IRRÉGULIÈRE

Jeune irrégulière: Peuplé dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges entre 0 et 50 ans. Autres peuplements, majorité des tiges entre 0 et 50 ans.
Vieux irrégulière: Peuplé dominance de feuillus tolérants, majorité des tiges, origine de 50 ans. Autres peuplements, majorité des tiges ont plus de 50 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	Rouge
Moyenne	31 à 60 %	0
Forte	61 à 90 %	1
Abrupte	91 % et plus	2

Les classes de pente sont indiquées avec les forêts publiques seulement.
N.B.: Les classes de pente sont indiquées avec les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1 (C) C3 a2 50 m G
— défoliation
— classe de pente
— classe d'âge
— origine
— densité de tige
— classe de densité
— type de couvert
— groupement d'essences

R (C) c5 b3 (D)
— classe de pente
— classe d'âge
— groupement d'essences
— densité de tige
— classe de densité
— type de couvert

GRILLE DENSITÉ - HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	22m 17m	12m	7m	4m	2m	1m
	1	2	3	4	5	6
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'INF. FOR. - FOR. INTERNATIONALE LTÉE (GC28)
SIGNATURE: [signature]

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'INF. FOR. - MARC V. MERCIER & ASS. (GC27)
SIGNATURE: [signature]

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 2
Unité de gestion: 25*-2
Unité d'aménagement: *
Unité de sondage: *
000'01'04*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 333 05*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 90900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4771 *
Région écologique: 12d

Municipalité régionale de comté M.R.C. 260 MARIA CHAPDELAINE

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Photographie aérienne: 1984-88
Carte forestière: Année de publication: 1985-89
Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 1/8/84
Déclinaison magnétique: 21° ouest
Équidistance des courbes: 10 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-15 S.E.	32-16 S.O.	22-L-13 S.E.	22-L-13 S.O.
32-10 N.E.	32-10 N.O.	32-9 N.E.	32-9 N.O.
32-10 S.E.	32-10 S.O.	32-9 S.E.	32-9 S.O.
22-L-12 N.E.	22-L-12 N.O.	22-L-5 N.E.	22-L-5 N.O.
32-7 N.E.	32-7 N.O.	32-8 N.E.	32-8 N.O.

32 I/9 S.O.